

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Le GCS MRSI, enregistré au recue des actes administratifs numéro spécial du 16 mars 2021 de l'ARS Rhône Alpes, dont le siège social est situé 16 Rue du Tour de l'Eau 38400 Saint Martin d'Hères, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de formation est enregistrée auprès de la DREETS sous le n° de déclaration d'activité 82380538738 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents du GCS MRSI, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que le GCS MRSI ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 – INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse accueil@mrsi.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : GCS MRSI, service formation, 16 Rue du Tour de l'Eau 38400 Saint Martin d'Hères. Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial pour les établissements ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial ou contrat de formation professionnelle signée pour les professionnels libéraux.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou email) le GCS MRSI et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer le GCS MRSI par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse accueil@mrsi.fr, reçu au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la formation. En cas d'annulation reçue moins de 10 jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité au GCS MRSI. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués en TTC, le GCS MRSI bénéficiant du régime fiscal d'exonération de déclaration et de paiement de la TVA selon l'article 293B du CGI. Les tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition. Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation. Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter le service formation par courrier électronique à l'adresse accueil@mrsi.fr. Le règlement intégral devra intervenir, comptant et sans escompte à réception de facture.

En cas de paiement effectué par un OPCO, le FAF PM ou FIF PL, l'ANDPC, le dossier de prise en charge, doit parvenir avant le 1er jour de la formation. Si le GCS MRSI n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le FAF PM ou FIF PL, l'ANDPC la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par les services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera exigible (Décret 2009138 du 9 février 2009). Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012).

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels,

matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du GCS MRSI ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le GCS MRSI pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le GCS MRSI ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

Le GCS MRSI se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 10 [dix] jours calendaires avant la date prévue.

Le GCS MRSI se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le GCS MRSI se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du GCS MRSI ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du GCS MRSI ou de ses ayants droit.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le GCS MRSI ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

De même, le fait que le GCS MRSI ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le GCS MRSI est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard du GCS MRSI, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Le GCS MRSI est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services du GCS MRSI. Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : GCS MRSI 16 Rue du Tour de l'Eau 38400 Saint Martin d'Hères ou par téléphone au 04 76 24 90 30.

9 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions et à défaut d'un accord amiable des parties, le Tribunal de commerce sera seul compétent.

CGV mise à jour le 11/05/2022